



Contrat de travail, qui est le responsable

Par **canape**, le **03/12/2013** à **18:08**

[fluo]bonjour[/fluo]rnen tant qu'assistante maternelle j'ai fais un contrat de garde avec des parents. rnle parent employeur mentionné "le père" de l'enfantrnmais c'est la mère qui a les allocations de garde d'enfant, donc mes attestations de salaires sont au nom de la mère. rnils ne sont pas mariés. rn rnils me doivent deux mois de salaires. rnla mère m'a licencié. rnc'est elle qui me fait mon attestation assédic puisque c'est avec le numéro de CAF. rn rnQui est responsable de dit contrat de travail? rnqui doit comparaître devant les prud hommes? rn rnje peux faire comparaître le père, qui est mentionné comme le responsable du contrat, pour me payer?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aliren27**, le **03/12/2013** à **20:17**

Bonjour,rnmis a part l'absence d'un bonjour et d'un merci.....rn rnQuel est le problème ??
Pourquoi les prud'hommes ?rn rnCordialement